



Probleme dans mes horaire de travail

Par **turbinoturbino**, le **20/02/2009** à **13:30**

Bonjours ;rnvoila j'ai etait enbaucher dans une societe en tans que operateur de chargement dechargement rnvoila ce qui est ecrit sur mon contrat concernant mes horaire .rnarticle 4rnMonsieur x exercera c'est fonction dans l'etablissement x .rnles horaires de travail sont ceux en vigueur dans l'etablissement pour le personnel en journée du service x.rnil sera egalement amené a faire des replacements dans les equipes postées en 2*8.rnrnce contrat je lai signier en fin 2001.rnhors il savere que je travail systematiquement en quart ou le matin ou l'apres midi .rnMais pas en journée.rnIl existe une prime en vigueur dans l'etablissement de deplanification de 56 euro .rnnormalement mon cas est il normal ; est ce que mon patron ne me voles pas cette fameuse prime tous les jours.

Par **julius**, le **20/02/2009** à **20:06**

Bonsoir,rnrnVotre contrat laisse beaucoup de marge à votre employeur.rnEtes vous cadré par une convention collective ?rnrnDe plus , depuis 2001 ,(soit 8 ans environ) vous n'avez jamais rien dit.rnPour moi , il s'agit d'une tacite acceptation des modifications du contrat (droit d'usage)